

Répertoire national des certifications professionnelles
MASTER - Droit public (fiche nationale)
Active

N° de fiche

RNCP34084

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 7

Code(s) NSF :

- 128g : Droit fiscal ; Droit des affaires ; Droit pénal ; Droit de l'environnement ; Droit de la santé ; Droit de la sécurité et de la défense ; Droit du transport etc

Formacode(s) :

- 13027 : politique publique
- 13121 : gestion publique

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-08-2024

CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	Nom commercial	Site internet
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	-	-
UNIVERSITE DE LA ROCHELLE	-	-
UNIVERSITE DE LILLE	-	-
UNIVERSITE DE LORRAINE	-	-
UNIVERSITE DE MONTPELLIER	-	-

Gestion des services

UNIVERSITE DE NANTES	-	-
UNIVERSITE DE PAU ET DU PAYS DE L'ADOUR	-	-
UNIVERSITE AMIENS PICARDIE JULES VERNE	-	-
UNIVERSITE DE LA POLYNESIE FRANCAISE	-	-
UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE	-	-
UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE	-	-
UNIVERSITE DE TOULON	-	-
UNIVERSITE DE TOURS	-	-
UNIVERSITE DES ANTILLES	-	-
UNIVERSITE D'ORLEANS	-	-
UNIVERSITE JEAN MONNET SAINT ETIENNE	-	-
UNIVERSITE LYON 3 JEAN MOULIN	-	-
UNIVERSITE LYON 2 A ET L LUMIERE	-	-
UNIVERSITE DE NICE	-	-
UNIVERSITE PARIS II PANTHEON ASSAS	-	-
UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON SORBONNE	-	-
UNIVERSITE DE PARIS VIII PARIS VINCENN	-	-
UNIVERSITE PARIS NANTERRE	-	-
COMMUNAUTE D UNIVERSITES ET ETABLISSEMENTS UNIVERSITE PARIS SACLAY	-	-
UNIVERSITE DE RENNES I	-	-
UNIVERSITE DE STRASBOURG	-	Gestion des services

UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC	-	-
UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE	-	-
UNIVERSITE D'AIX MARSEILLE	-	-
INSTITUT NATIONAL UNIVERSITAIRE JEAN-FRANCOIS CHAMPOLLION	-	-
UNIVERSITE DU MANS	-	-
UNIVERSITE D'ANGERS	-	-
UNIVERSITE DE BORDEAUX	-	-
UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE	-	-
UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE	-	-
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	-	-
UNIVERSITE DE LA REUNION	-	-
CY CERGY PARIS UNIVERSITE	-	-
UNIVERSITE DE PARIS	-	-

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Objectifs et contexte de la certification :

Le master est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade universitaire de master. Il confère les mêmes droits à tous ses titulaires, quel que soit l'établissement qui l'a délivré.

Le master atteste l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences majoritairement adossées à la recherche dans un champ disciplinaire ou pluridisciplinaire. Le master prépare à la poursuite d'études en doctorat comme à l'insertion professionnelle immédiate après obtention et est organisé pour favoriser la formation tout au long de la vie. Les par

Gestion des services

formation en master tiennent compte de la diversité et des spécificités des publics accueillis en formation initiale et en formation continue.

Activités visées :

- Mise en œuvre et coordination de l'action des pouvoirs publics au niveau des territoires et, le cas échéant, à l'international
- Contrôle et évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques
- Organisation et supervision d'un service juridique dans le secteur public ou privé
- Gestion des contentieux et des litiges
- Conseil et information en matière juridique auprès des collectivités publiques, privées et/ou auprès d'organismes internationaux (Organisations internationales, ONG, Think tank)
- Élaboration de stratégies d'action, intégrant si besoin une dimension européenne et/ou internationale
- Rechercher, analyse et exploitation d'informations juridiques et politiques nationales européennes et internationales
- Application des règles juridiques du droit public (interne, européen et international)
- Réalisation d'une veille juridique sur les normes en lien avec ses domaines d'exercice
- Rédaction de notes en français et en anglais (voire en d'autres langues étrangères) et préparer des éléments de langage.

Compétences attestées :

- Produire et présenter une analyse issue de textes juridiques
- Contrôler une conformité juridique, proposer des ajustements
- Répondre ou concevoir un appel d'offre
- Utiliser ses connaissances pour conseiller et résoudre des situations de litiges
- Rédiger des actes et procédures juridiques
- Réaliser des montages juridiques complexes
- Développer et maintenir des réseaux juridiques et interministériels
- Assurer la gestion administrative d'une structure ou d'un service

Gestion des services

- Concevoir et mettre en œuvre des documents d'aide à la décision pour des opérateurs publics nationaux, européens ou internationaux
- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnem

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Modalités d'évaluation :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue. Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

BLOCS DE COMPÉTENCES

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
RNCP34084BC01 Usages avancés et spécialisés des outils numériques	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention - Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.</p> <p>Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>
RNCP34084BC02 Développement et	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre</p> <p>α Gestion des services</p>

<p>intégration de savoirs hautement spécialisés</p>	<p>certaines sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines - Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation 	<p>modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.</p> <p>Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>
<p>RNCP34084BC03</p> <p>Communication spécialisée pour le transfert de connaissances</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation - Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.</p> <p>Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : f</p> <p>Gestion des services</p>

	moins une langue étrangère	initiale, VAE, formation continue.
<p>RNCP34084BC04</p> <p>Appui à la transformation en contexte professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

Les modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence sont définies par chaque certificateur accrédité qui met en œuvre les dispositifs qu'il juge adaptés. Ces modalités peuvent être modulées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

Secteurs d'activités :

- O84 : Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- S94 : Autres activités de services

Type d'emplois accessibles :

- Juriste en droit public
- Conseiller/rédacteur en droit public
- Chargé de mission en développement territorial
- Responsable sectoriel fonction publique
- Attaché d'administration territoriale
- Chef de service contentieux
- Responsable de service juridique
- Juriste d'entreprise
- Expert juridique
- Directeur d'établissement médical, social ou médico-social
- Analyste international

Code(s) ROME :

- K1404 - Mise en oeuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics
- K1403 - Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire
- K1401 - Conception et pilotage de la politique des pouvoirs publics
- K1802 - Développement local
- K1902 - Collaboration juridique

Références juridiques des réglementations d'activité :

VOIES D'ACCÈS

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X		Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X		Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

Gestion des services

En contrat de professionnalisation	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X	-
Par expérience	X		Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non

BASE LÉGALE

Référence au(x) texte(s) règlementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO

Gestion des services

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Université de Paris, arrêté du : 25/02/2020
-	Université Paris-Saclay, arrêté du : 27/07/2020
-	Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018 Institut National Universitaire Champollion, arrêté du : 23/05/2016 Le Mans Université, arrêté du : 03/07/2017 Université d'Angers, arrêté du : 28/09/2017 Université de Bordeaux, arrêté du : 26/05/2016 Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 18/04/2017 Université de Caen Normandie, arrêté du : 28/09/2017 Université de Clermont Auvergne, arrêté du : 23/03/2017 Université de la Réunion, arrêté du : 24/07/2015 Université de La Rochelle, arrêté du : 22/05/2018 Université de Lille, arrêté du : 13/07/2015 Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018 Université de Montpellier, arrêté du : 05/02/2018 Université de Nantes, arrêté du : 19/07/2017 Université de Pau et des Pays de l'Adour, arrêté du : 24/02/2017 Université de Picardie Jules Verne - Amiens, arrêté du : 22/03/20

Gestion des services

Université de Polynésie Française, arrêté du : 09/06/2017
 Université de Reims Champagne-Ardenne, arrêté du : 18/05/2018
 Université de Rouen, arrêté du : 28/09/2017
 Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018
 Université de Toulon, arrêté du : 06/06/2018
 Université de Tours, arrêté du : 22/05/2018
 Université des Antilles, arrêté du : 02/10/2017
 Université d'Orléans, arrêté du : 22/05/2018
 Université Jean Monnet - Saint Etienne, arrêté du : 28/06/2016
 Université Jean Moulin - Lyon 3, arrêté du : 28/06/2016
 Université Lumière - Lyon 2, arrêté du : 23/05/2016
 Université Nice , arrêté du : 29/05/2018
 Université Panthéon Assas - Paris 2, arrêté du : 03/05/2019
 Université Panthéon Sorbonne - Paris 1, arrêté du : 25/04/2019
 Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis, arrêté du : 30/06/2017
 Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, arrêté du :
 30/06/2017
 Université Rennes 1, arrêté du : 23/06/2017
 Université Savoie Mont Blanc - Chambéry, arrêté du : 24/06/2016
 Université Toulouse 1 Capitole, arrêté du : 17/07/2017
 CY Cergy Paris Université, arrêté du : 04/06/2020

Référence autres (passerelles...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	- Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 - Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Date d'effet de la certification	01-09-2019
Date d'échéance de l'enregistrement	31-08-2024

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation

(<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/enregistrementDroit/documentDownload/19242/30629>)